Contrat d'engagement LEGUMES BIO Période annuelle du 10/11/2020 au 02/11/2021 (48 semaines) Type de panier : 17.50 €

L'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- -de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- -de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variées, écologiquement sains et socialement équitables.
- -de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Les Contractants:

1- Le Producteur :

EARL Le Moulin de Sourdigné
Le Moulin de Sourdigné
VALANJOU
49670 CHEMILLE EN ANJOU
Tel 06.18.91.84.42
Mail: fruchaud@aol.com

2- Le Consom'acteur (à remplir):

Nom, prénom :		
Adresse :		
Courriel :		
Téléphone :		

<u>Termes du contrat :</u>

Il est proposé des paniers de **légumes biologiques** chaque semaine.

- -La livraison s'effectue tous les mardis de 18h30 à 19h30 au parking devant le musée de la vigne à St Lambert du Lattay.
- -Chaque consom'acteur constitue son panier en se servant à l'étalage selon les indications du producteur. Un panneau indicatif affichera la quantité de légumes à prendre. La pesée des légumes ne doit jamais dépasser le poids indiqué par le producteur.
- -Si un problème indépendant de la volonté du producteur devait amoindrir le contenu du panier (diversité, quantité...) les consom'acteurs devront en accepter les conséquences et rester solidaires du producteur. A l'inverse le producteur fera profiter les adhérents d'une production abondante.
- -Pour bénéficier de ce contrat, tout consom'acteur doit **être adhérent à l'AMAP des 3 SOL.** L'adhésion annuelle est de 5 € minimum. Chaque adhérent est tenu d'assurer une **permanence au moins 1 à 2 fois dans l'année.**

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne des 3 Sol - SOL SOLeil SOLidarité -

- -Toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes qui seront étudiées par le conseil collégial (cf. statuts)
- -Il n'y aura pas de livraison les **mardis 22 et 29/12/2020**, mais une livraison plus conséquente la semaine précédente et la semaine suivante.
- -Le contrat est établi sur **12 mois par an avec une interruption de livraison de 4 semaines [soit 48 semaines au total]** que le producteur se laisse le choix de définir (liés aux aléas climatiques ou à la surcharge de travail). Vous serez prévenus de ces dates, très probables **en Avril ou Mai.**
- -Pour ce contrat annuel, le montant total s'élèvera à 840 €, soit 48 semaines à 17.50 € sur 12 mois.

Modalités d'engagement :

christellemartineau49@gmail.com

- -Le contrat doit être remis en **1 exemplaire** original pour le producteur. L'original sera scanné et transmis par mail au consom'acteur. Sinon vous pouvez avoir une version papier sur demande.
- -Pour le règlement, merci de faire un virement mensuel au 5 de chaque mois d'un montant de 70 € pour l'EURL Le Moulin de Sourdigné [ce virement est à l'initiative du consom'acteur en utilisant les références bancaires du producteur, qui vous sera transmis avec le contrat par le référent Légumes].

Fait le // à				
Signatures du producteur	Signature du consom'acteur			
<u>Référents :</u>				
Christelle MARTINEAU 2 LD la chapelle St Ambroise - CHANZEAUX 49750 CHEMILLE EN ANJOU tel 07 89 87 19 96				